



L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à neuf heure,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	7
Procuration	1
Votants	8

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle, RAGUES Christian, PONCELET Jean-Marie

Procurations : JOSSINET Gaëlle à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 8

Abstention :

Contre :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 TARIF ASSAINISSEMENT ET ENGAGEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Vu l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1er janvier 2023 ;

Considérant que le conseil municipal, élu pour représenter les intérêts des habitants de la commune de Dourbies, est légitime à se prononcer sur les décisions impactant directement et **seulement** le budget des habitants de la commune,

Mme le Maire expose au conseil les propositions de modifications du budget actées en conseil communautaire le 3 avril 2024 et demande au conseil de se prononcer sur ces décisions.

- Concernant les tarifs de l'eau, ils restent inchangés pour 2024
- Le coût au m³ assaini reste inchangé mais proposition est faite d'augmenter la part fixe de l'assainissement compte-tenu des travaux réalisés sur la station en 2023 qui passe de 50€ à **55€ pour 2024.**

Pour le budget d'investissement :

- il est nécessaire d'engager des travaux de remise à niveau du système de télégestion dont le coût est estimé à **15 000€**, avec des subventions attendues à hauteur de **12 000€**.
- Compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées en 2023 sur les captages de La Pensière, des Laupiettes et de Comeiras, il est proposé de réaliser une étude complémentaire au schéma directeur pour déterminer les travaux correctifs à réaliser éventuellement ; le montant estimé de cette étude est de **20 000€**, avec des subventions à hauteur de **16 000€**.

Vu le montant de ces dépenses et la nécessité d'équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement, le projet de création d'une station d'assainissement avec réfection du réseau de distribution de l'eau potable est suspendu pour 2024.

Le conseil communautaire, après délibération :

- APPROUVE ces propositions,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents y afférents

Fait et délibéré en Mairie, le 06 avril 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

